



Saisie en renumeration

Par **Laetitia 07**, le **28/04/2022** à **15:53**

Bonjour suite à une séparation en 2014 mon ex conjoint est resté dans la maison que nous avons achetée en 2011 par le crédit foncier

Pendant 3 ans il n'a rien payé et la maison a été saisie et vendue aux enchères 60.000 euros

Puis plus de nouvelle jusqu'à fin 2021 ou le tribunal de Meaux me convoquant pour une conciliation le 1er février ne pouvant pas y aller je leur ai envoyée un mail avec mes documents de ressources de charges etc...

Plus de nouvelle jusqu'au 15 avril ou j'ai reçu une lettre simple du jugement me disant que je n'étais pas venu à la conciliation du 05 avril et donc me condamnant à payer 169 000 euros en saisie sur renumeration

Sachant que je n'ai pas reçu cette deuxième lettre de rendez vous et que mon ex conjoint n'apparaît pas sur le dossier

Que puis je faire ? On m'a conseillé de me mettre en surendettement

Cordialement

Par **youris**, le **28/04/2022** à **16:53**

bonjour,

lorsqu'on ne peut pas se rendre à une convocation d'un juge, il vaut mieux demander une modification de la date ou se faire représenter que d'envoyer un mail.

avez-vous déménagé depuis la réception du dernier courrier fin 2021 ?

la procédure de surendettement est possible.

salutations

Par **Laetitia 07**, le **28/04/2022** à **19:04**

Non je n'ai pas déménagé